

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

	Trois mois	10 fr.	Six mois	20 fr.	Un an	40 fr.
Ville de Lyon.	11	—	23	—	44	—
Département du Rhône	12	—	23	—	46	—
Département limitrophes	13	—	25	—	48	—
Autres départements	13	—	25	—	48	—

Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STROCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas de mandats sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 18 Avril

La presse bonapartiste a la délicatesse habituelle des audacieux, c'est-à-dire qu'elle lui est légère. Nous avons cité hier le passage d'un article du *Gaulois* qui jetait bravement à la mer un ami de la veille, parce qu'il se trouve mal en point. Les autres organes du césarisme font de même et s'empressent de crier haro... sur le malade... pour eux le succès est le maître, et malheur au complice qui vient à échouer.

C'est ce que le *Français*, qui se trouve, par hasard, en veine de justice, fait observer aujourd'hui. Il faut dire que le journal de la vice-présidence n'a pas, en cette occasion, l'esprit obliéré par ses préoccupations habituelles.

Si les journaux bonapartistes, dit le *Français*, veulent dépenser leur provision de verbeux colères, nous les engageons à méditer sur les causes générales qui ont engagé M. Clément Duvernois sur la route au bout de laquelle il vient de trébucher. Il y a là de l'emploi pour les esprits qui ont besoin de s'indigner momentanément. Nous n'entendons pas rendre l'empire responsable de toutes les aventures financières qui, sous le règne de Napoléon III et depuis, ont eu leur dénouement en police correctionnelle ou en cour d'assises. Nous pourrions citer des noms : ils se présentent à l'esprit de tous. La nomenclature des victimes serait plus difficile. Nous aimons mieux élever la question, et demander aux écrivains sérieux qui peuvent se trouver dans la presse bonapartiste s'ils estiment que la politique financière du second empire n'ait été pour rien dans la chute de certaines consciences et les défaillances de certaines honnêtetés.

Et la feuille ministérielle conclut, par cette observation, à notre sens, très-juste, mais émise dans le ton mordant et acerbe qui lui est familier :

Que les feuilles bonapartistes y prennent garde, dit-elle, si M. Clément Duvernois, infortuné par elles aujourd'hui qu'il est tombé, s'était écrit ses Mémoires en guise de confession, comme le fit jadis M. Mirès, et qu'il racontât au public par quelle fascination il a été jeté hors de la voie du travail sérieux, des patientes entreprises et des desseins honnêtes, il y aurait une page curieuse à ajouter à la *légende décolorée* du second empire !

Un bon point pour la « légende décolorée »

Mais il nous sera bien permis, après avoir lu ces cruelles vérités que jette le *Français* à la face de l'impérialisme, de demander à ce journal si bien en cour, les motifs qui déterminent le gouvernement dont il est l'organe à choisir la plupart de ses fonctionnaires de tout ordre, précisément dans le parti bonapartiste.

M. de Lesseps semble refuser de se soumettre aux conditions imposées par la commission internationale. Nous avons démontré dans un article spécial combien ces décisions sont injustes. Les représentants des nations qui fréquentent le canal, sans avoir engagé leurs capitaux dans cette entreprise, ont entièrement sacrifié les intérêts de la compagnie à ceux de la navigation.

Ils ont adopté un système de tonnage qui réduit de 15 ou 20 pour cent les recettes actuelles de la compagnie. Ces recettes étant à peine suffisantes pour assurer le service des coupons courants, M. de Lesseps a déclaré qu'il lui était impossible de continuer l'exploitation ; il a menacé d'éteindre ses phares et de renvoyer ses pilotes.

Cette menace a produit le résultat qu'on pouvait prévoir. La Porte a invité le Khédive à veiller à l'exécution des décisions de la commission, et l'a autorisé à exploiter lui-même le canal de Suez pour le compte de la compagnie, dans

le cas où la navigation serait interrompue.

En présence d'une pareille éventualité, il est probable que M. de Lesseps cédera aux remontrances du gouvernement français, qui lui recommande la modération. C'est du moins l'opinion que M. Disraëli vient d'exprimer au parlement anglais.

Mais quel triste spectacle que celui des violences faites à ces malheureux actionnaires, qui ont eu le courage honneur de mener à bien une entreprise si hardie et en même temps si utile.

En vérité nous ne pouvons croire qu'on persiste à leur refuser la rémunération qui leur est due. Un tel exemple d'iniquité découragerait tous les capitalistes, dont le concours est nécessaire, pour les grands travaux qui restent à faire sur divers points du globe.

Aussi croyons-nous pouvoir espérer que la Commission internationale de Constantinople reviendra sur ses premières décisions, et que des concessions réciproques mettront fin au conflit qui s'est élevé entre la Porte et la Compagnie de Suez.

INFORMATIONS POLITIQUES

L'agence Havas publie la note suivante qui affecte le ton d'une communication officielle :

Une partie de la presse de Paris continue à chercher dans certains journaux la pensée, soit du gouvernement, tout entier, soit de tel ou tel de ses membres.

On assure que le gouvernement se dispose à mettre en garde l'opinion contre des suppositions entièrement gratuites. Le gouvernement, en effet, n'a point d'organe officiel et les journaux qui défendent sa politique le font dans leur pleine indépendance. Le gouvernement ne répond que de ses actes et de ses paroles.

La question de la seconde Chambre tient toujours le premier rang dans les préoccupations politiques. On sait que le gouvernement paraît disposé à saisir l'Assemblée des sa rentrée d'un projet de loi relatif à cette institution.

Nous apprenons, dit le *Moniteur*, qu'un des membres de la commission des Trente, le même qui a été rapporteur de la sous-commission chargée de réunir les éléments du projet, a demandé à M. le vice-président du conseil une entrevue à l'effet de discuter avec lui les moyens de faire concorder l'action de la commission avec celle du gouvernement.

M. A. Lefèvre-Pontalis désirerait que le gouvernement soumit à l'avance son projet à la sous-commission, laquelle pourrait ainsi l'étudier et discuter les points de divergence existant entre les vues du gouvernement et celles de la commission.

Le travail se trouvant ainsi préparé, la Chambre n'aurait plus qu'à voter l'urgence et à fixer la discussion du projet au lendemain du vote des nouveaux impôts.

Or, en supposant que ceux-ci fussent occupés par l'Assemblée jusqu'à la fin de mai, la discussion de la loi sur la Chambre haute pourrait être abordée dans les premiers jours de juin et passer soit avant, soit immédiatement après la loi municipale.

On sait que tous les conseils généraux ont été appelés à donner leur avis pendant la session actuelle sur la révision du cadastre.

Immédiatement après la clôture de la session, et dès que les délibérations de nos assemblées départementales auront été transmises à l'administration, on s'occupera d'arrêter les bases définitives de ce grand travail.

Le *XIX^e Siècle* donne les renseignements suivants sur le conseil des ministres tenu dimanche à Paris et dans

lequel furent arrêtés les termes de la lettre de M. Depeyre :

Le garde des sceaux, en cette circonstance, n'a pas obéi à un mouvement spontané. En arrivant au conseil, il n'avait aucun dessein d'envoyer des instructions aux agents placés sous ses ordres.

M. le duc Decazes, d'accord avec M. de Fourtoul et Desseilligny, demanda si l'on ne devrait pas contre l'Union et les journaux légitimistes qui mettent perpétuellement en question le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon. M. Depeyre et de Larcy protestèrent avec énergie, et le débat devint tellement vif que M. le duc de Broglie fut obligé d'intervenir. Il fit remarquer que le cabinet ne pouvait se diviser en ce moment et proposa une transaction qui, après beaucoup de difficultés, fut acceptée. Il reconnut qu'il fallait arrêter la polémique des journaux d'extrême droite sans cependant qu'il fut nécessaire de les frapper. C'est alors que M. Depeyre rédigea sa fameuse circulaire.

M. Decazes se montra satisfait pour le moment et M. Depeyre et de Larcy n'eurent à faire aucune capitulation de conscience.

Ces divisions dans le cabinet sont incontestables. Nos renseignements sont puisés à des sources certaines, et d'ailleurs la *Presse*, tout en déclarant que l'accord le plus parfait régnait entre les membres du cabinet, n'avait-elle pas que la discussion avait été agitée dimanche dernier ?

Enfin la *Gazette de France*, dans une lettre que nous avons déjà publiée, constatait que M. de Larcy et Depeyre étaient « droitement unis » (unis entre eux, sans doute), mais sans affirmer leur union avec les autres membres du cabinet.

On lit dans le *Français* :

Le gouvernement est, paraît-il, décidé à déposer le projet de loi sur la seconde Chambre dès le début de la session prochaine. Certains journaux annoncent qu'il *demanderait*, en même temps, que la discussion de cette loi vint avant la loi électorale. Cette assertion n'est pas, croyons-nous, exacte. C'est la Chambre qui réglera elle-même l'ordre dans lequel elle voudra discuter les divers projets : elle est maîtresse absolue de son ordre du jour.

Le *Français* aurait, en vérité, bien meilleure grâce à défendre le gouvernement contre l'accusation de peser sur les délibérations de l'Assemblée, s'il faisait suivre sa petite note du discours où M. de Broglie insistait naguère pour obtenir un vote d'urgence en faveur de la loi des maires.

On lit dans l'*Univers* :

M. le préfet de police, qui vient de faire sans bruit une courte absence, aurait été, nous assure-t-on, envoyé en mission par le gouvernement pour étudier sur les lieux la situation respective des deux partis, royaliste et républicain, en Espagne.

M. Renault, de retour à Paris depuis deux jours, a, dit-on, remis à M. le ministre des affaires étrangères un rapport favorable aux carlistes, où il conclut à la probabilité de leur succès.

Nous espérons qu'à la suite de cette mission, le gouvernement ne tardera plus à reconnaître les carlistes comme belligérants.

L'*Univers* doit se tromper : si M. Renault a eu à s'occuper des affaires d'Espagne, ne serait-ce pas plutôt pour faire arrêter et interner certain curé Santacruz ou ses complices ?

On a sans doute oublié que l'Assemblée nationale a été autrefois saisie, par M. Berenger, d'une proposition de loi relative à la création d'un jury spécial pour les délits de presse ; cette proposition a même déjà été discutée en première lecture, le 25 avril 1872.

L'*Ordre* dit à ce sujet :

Un certain nombre de députés se proposent, assure-t-on, de faire revivre ce projet en demandant, dès la rentrée, la mise à l'ordre du jour de la seconde délibération.

Mais ce n'est pas, croyons-nous, à propos de cette proposition que sera discuté le régime futur de la presse.

Un projet est annoncé, depuis longtemps, par le gouvernement, et quand la mise à l'ordre du jour sera demandée pour le projet Berenger, il est évident qu'on répondra par le renvoi à la discussion du projet du gouvernement, — lequel projet n'est pas encore déposé.

Il est vrai que le garde des sceaux l'a fait espérer pour le retour des vacances, et nous ne voulons pas douter de sa promesse.

L'*Ordre*, on le voit, a une foi robuste dans la promesse du ministre sur ce point et surtout lorsqu'il s'agit de présenter une loi restrictive de la liberté de la presse.

La cour d'assises de Brest a condamné M. Kergomard, rédacteur du *Republicain*, à un mois de prison et 150 fr. d'amende ; M. Simon, gérant, à quinze jours de prison et 150 francs d'amende ; M. Ragot, imprimeur, a été acquitté.

Un arrêté du préfet de la Gironde interdit la vente et le colportage sur la voie publique du journal le *Girondin*. Cette mesure est motivée par certains articles dans lesquels cette feuille « essaie d'ébranler la confiance qu'inspire à tous les partis la loyauté du chef de l'Etat, conteste formellement les pouvoirs conférés au maréchal Mac-Mahon, et fait appel au peuple pour en délivrer le pays ».

On communique à la *Liberté* une dépêche de New-York, du capitaine Lemarie, affirmant que, s'il est monté à bord de la *Grecce* avec son équipage, ce n'est que sur la parole formelle du capitaine du paquebot anglais qu'il pourrait retourner à son bord le lendemain matin.

Cette dépêche a une très grande importance, car on sait que les lois anglaises permettent de considérer comme *épave* tout navire abandonné et qui devient la propriété des hommes qui parviennent à le sauver.

La *Correspondance provinciale* déclare prématurés les différents projets de voyage que les novellistes prêtent à l'empereur Guillaume pour ce printemps. La feuille berlinoise ajoute qu'avant de séjourner à Ems, où il doit se rendre au mois de juin, l'empereur passera quelque temps à Wiesbaden et fera aussi un court séjour à Ingerheim.

On sait que le czar doit également se trouver à Ems vers la fin du mois de mai.

Le *Volksfreund* annonce que le pape fera paraître prochainement une protestation énergique contre la destitution de Mgr Ledochowski, archevêque de Posse.

Le *Morning Post* se félicite de ce que le nombre des traités d'extradition augmente de jour en jour. La vapeur et les télégraphes donnent une efficacité réelle à ce genre de conventions qui représentent une alliance offensive et défensive des Etats contre le crime.

Bien que la liste des délits, pouvant motiver une extradition, devienne de plus en plus complète et que les facilités pour l'Etat plaignant de fournir des preuves à l'appui de sa demande s'élargissent, le trait caractéristique des traités modernes consiste principalement dans le soin extrême que l'on met à en écarter tout ce qui rentre dans la catégorie des crimes politiques.

Cette exception est parfaitement équitable ; quelque grave que soit aux yeux du gouvernement intéressé le crime d'avoir conspiré contre lui, le coupable ne saurait d'aucune façon être privé du droit d'asile dans un pays étranger ; c'est dans l'intérêt de ce principe que tout Etat s'engage à ne jamais poursuivre pour cause de délit politique un individu dont l'extradition lui aura été accordée pour des crimes de droit commun, et qui se sera en même temps rendu coupable d'un crime politique.

On mande de Londres, 16 avril au soir :

La Chambre des lords, lord Russell annonce qu'il demandera, le 4 mai prochain, communication de la correspondance échangée avec l'Allemagne, la Russie, l'Autriche et la France relativement au maintien de la paix.

On continue à la Chambre des communes la discussion du budget.

Sir Stafford Northcote, chancelier de l'Echiquier, propose de réduire l'impôt sur le revenu d'un penny et d'abolir les droits d'entrée sur le sucre brut à partir du 1^{er} juin, et sur le sucre raffiné à partir du 21 juin, de reprendre la taxe sur les prunes, d'abolir les droits sur les chevaux et de prendre à la charge de l'Etat certaines taxes locales. Cela réduirait ainsi l'excédant à 462,000 liv. st.

On a déclaré, ajoute le ministre, que, si le droit sur le sucre était aboli, les raffineurs anglais seraient placés sur un pied désavantageux vis-à-vis des raffineurs français ; je crains bien qu'il soit impossible d'éviter, attendu que le gouvernement français pourra toujours donner l'avantage à ses raffineurs.

M. Lowe dit qu'il approuve le budget.

La Chambre adopte la proposition d'abolir les droits sur les sucres.

La suite de la discussion du budget est renvoyée à jeudi.

Le courant est, de nouveau, aux manifestations épistolaires.

Nous reproduisons hier une lettre de M. Pernolet, député de la Seine, qui fait bonne justice de la nouvelle formule adoptée par les organes ministériels en vue de rallier le centre gauche. Rapprochée de l'article très-marquable qu'a publié l'*Aube*, et que nous avons également mis sous les yeux de nos lecteurs, la lettre de M. Pernolet nous paraît de nature à bien préciser quelle sera, à la rentrée de la Chambre, l'attitude des « conservateurs républicains ». L'alliance des « modérés de tous les partis », que prône la presse officielle ne serait, ainsi que le dit excellemment l'honorable député de Paris, que l'alliance des « monarchistes sans foi politique », et rien de sérieux ne pourra être tenté dans cette voie, tant qu'on aura la prétention d'exclure d'une semblable alliance toute l'opinion républicaine, qui représente plus de la moitié du pays.

L'*Aube*, on l'a vu, concluait, de son côté, à la « consolidation de ce qui est », c'est-à-dire à l'organisation du septennat, dont la droite nie même l'existence, et qu'elle se refuse à instituer. Le journal de M. Casimir Périer se prononce, en outre, contre la politique de M. de Broglie, toujours prêt à « s'accorder modérément de ce qui lui fournirait une chance de garder le pouvoir », — c'est-à-dire prêt à renouveler, avec les monarchistes de bonne volonté et les « naïfs » du centre gauche, dont parlait récemment la *Presse*, le pacte d'alliance conclu le 24 mai, et déjà virtuellement rompu.

L'hostilité de la droite s'accroît d'ailleurs tous les jours, et de divers côtés les voix les plus autorisées s'élèvent pour répudier, au nom des fractions les plus modérées de la chambre, toute connivence avec les fauteurs de compromis et d'équivoques.

Aujourd'hui encore le *Post-scriptum* nous signale un nouveau document qui vient à l'appui des déclarations contenues dans la lettre de M. Pernolet et dans l'article de l'*Aube*. C'est une lettre adressée au *Libéral de la Vendée*, par M. Beaussire, « l'un des quinze membres du centre gauche, qui se tiennent sur les confins du centre droit », et dans laquelle on lit ces mots : « Notre opposition est purement défensive, elle ne tend pas à établir un gouvernement nouveau mais à consolider celui qui existe ; elle respecte le pouvoir septennal du président de la République et n'est dirigée que contre ses ministres actuels ».

Il n'est pas enfin jusqu'au groupe Pradié qui ne sente tout ce qu'il y a d'inadmissible dans la prétention de « laisser la France sans gouvernement, et sans un gouvernement qui puisse se

perpétuer même au-delà des sept ans » si d'ici là les royalistes ne peuvent tomber d'accord pour rétablir la monarchie. Dans une longue épître, insérée par le *Journal de Paris*, c'est M. Pradié lui-même qui, en vue de défendre son projet d'organisation d'une Chambre haute, en arrive à de telles conclusions. Il est vrai que M. Pradié, comme M. de Broglie, s'accommoderait très bien d'un gouvernement qui ne serait ni monarchique, ni républicain. Il l'affirme du moins, en conviant « tous les groupes conservateurs à se serrer la main sur l'autel de la Patrie, comme au 24 mai. » Mais c'est là une dernière illusion, à laquelle M. Pradié devra forcément renoncer, comme tous ceux qui, avec lui, se plaisent à affirmer, en toute occasion, leurs sentiments patriotiques, et leur absolu dévouement aux intérêts du pays.

De tout le fatras de commentaires et d'assertions contradictoires, au milieu desquelles on éprouve aujourd'hui tant de peine à se reconnaître, il se dégage, en effet, cette incontestable vérité : le règne de l'équivoque est fini et, dans la situation nouvelle, telle que l'ont faite les événements, le rôle d'un ministère de coalition devient sans utilité comme sans objet.

Ainsi que le remarque la correspondance précédemment citée, le maréchal de Mac-Mahon ne saurait fermer les yeux à l'évidence. Il n'y a plus de déplacement possible de la majorité parlementaire sans la retraite de M. de Broglie. Or, un gouvernement qui ne veut pas être la dictature ne peut vivre sans majorité parlementaire ; l'heure est donc venue où l'illustre soldat auquel l'Assemblée a remis le pouvoir exécutif saura se souvenir, nous n'en doutons pas, des engagements solennels qu'il a contractés envers le pays — et envers le pays seulement.

On lit dans le *Français* :

D'après la loi de 1871, les conseils généraux doivent être renouvelés PAR TIERNS tous les trois ans. Un tiers doit donc être renouvelé cette année. Il importe, croyons-nous, que ces élections n'aient lieu qu'après la réforme électorale. Il y a là les mêmes raisons que pour les conseils municipaux. Nous ne croyons pas, du reste, que le gouvernement ait encore rien décidé au sujet de l'époque à laquelle se feront ces élections.

Si le gouvernement français est aussi au courant des termes de l'article 21 de la loi du 12 août 1871 que son organe officiel, on ne manquera pas, dans les pays étrangers, de le féliciter sur ses connaissances en jurisprudence politique.

L'article 21 de la loi de 1871, sur les conseils généraux, porte en effet que :

« Les conseillers généraux sont nommés pour six ans. « Ils seront renouvelés PAR MOITIE tous les trois ans, et indéfiniment rééligibles. »

Le journal la *Presse* est officieux, mais cruel. Avec un grand sang-froid et un petit air doucereux, il enfonce le poignard dans le sein de la *Gazette de France*. Il lui montre complaisamment les républicains et les bonapartistes gagnant du terrain. L'éplorée *Gazette* tourne vainement vers son confrère ses regards mouillés de larmes. Elle lui crie avec l'accent du désespoir : Mais, malheureux, le septennat tourne à la République ! — « Tant pis, répond froidement la *Presse* par l'organe de M.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 19 Avril 1874.

10

LE ROMAN

D'UNE

PAYSANNE

PAR

VICTOR PERCEVAL

— Ah ! Claude, s'écria Gervaise, votre maison est toujours pour nous la maison du bon Dieu ! S'il me fallait mettre, au bout les uns des autres, tous les remerciements que nous vous devons, le chapelet en serait si long que, à nous tous, nous ne parviendrions jamais à l'épigramme jusqu'au bout.

— Alors, autant ne pas commencer, mère Gervaise. On doit s'en aller ; je suis sûr que, à ma place, vous feriez comme moi. Donc, n'en parlons plus.

— Mais regarde donc, Claude, interrompit Marguerite, regarde donc comme te voilà gentiment guéti ?

— Oui, répondit le fermier, en caressant les blondes chevelures des enfants, me voilà tout équipé pour monter au ciel ; allons, mes petits anges, déployez vos ailes et en route pour le paradis.

— Tu sais bien que nous n'avons pas des ailes, dit Modeste en son langage enfantin.

— Eh ! quoi, vous n'avez pas d'ailes ? tiens, c'est vrai, je m'étais trompé... vous êtes tout simplement de petits démons. Vite, vite, dégagez mes jambes que je me sauve ! vous sentez le roussi... à moins que ce soit le souper qui brûle, ajouta gaiement Françoise en faisant un pas vers la ferme, et, en ce cas, il serait plus que temps de se mettre à table.

— Ah ! bon Jésus, que vous êtes heureux !

— Comment, mère Gervaise, vous êtes encore là !

— Mon Dieu, oui ; et demandez-moi pourquoi ? je pleure comme une bête, rien qu'à vous voir et à vous entendre ; après ça, vous me direz : chacun pleure à sa manière... C'est un drôle de mélange, allez ! Ça me porte contentement de vous voir tant de bonheur, et j'en pleure de joie ; ça me porte ennui de comparer mon ménage au vôtre ; et j'en pleure de chagrin : arrangez-moi ça !... Allez, mon petit Christian, dis bonsoir et merci à tout le monde ; il est temps de regagner notre purgatoire.

Mais le bambin n'en étreignit que plus étroitement celle des jambes de Claude à laquelle il s'était cramponné.

— Papa, s'écria Modeste, comme elle l'avait fait le matin, je ne veux pas qu'il s'en aille.

— Ah ! diable !

— Papa, repartit à son tour Christian, je ne veux pas m'en aller.

— Ah ! sapristi !

— Papa nous voulons dormir dans le même dodo.

— Nom d'un petit bonhomme, voilà que ça devient sérieux.

Je veux être ton petit garçon, ajouta Christian.

— Il me semble qu'ils veulent beaucoup de choses, dit le fermier.

Marguerite riait de tout son cœur.

— M'est avis, mère Gervaise, dit Claude, que vous ferez sagement de nous tirer votre révérence.

— Comment ! que je vous laisse mon lieu ? — Refuser à Modeste un si gentil camarade de lit, ce n'est pas possible, je serais un père sans entrailles.

— Mais...

— Vous n'êtes pas partie ?

— Cependant, mon voisin...

— Vous n'êtes pas déjà loin ?

— Je ne sais pas trop...

— Un mot de plus, mère Gervaise, et je mets mon chien à vos trousses ; gare à vos mollets !

— Alors, je me tais et je me sauve ! Demain, au matin, je viendrai vous débarrasser du mioche.

Mais le lendemain, quand la bonne femme voulut emmener Christian, les enfants se montrèrent si malheureux, versèrent tant de larmes, ils prièrent si bien, qu'il fallut renoncer à les séparer.

Le lendemain, même désespoir, mêmes supplications.

Marguerite dit alors à Gervaise :

— Puisqu'ils s'aiment tant, laissons-les ensemble.

Le troisième jour, la nourrice arriva chargée d'une malade. Impossible de découvrir les enfants ; ils s'étaient cachés.

Puisque c'est ainsi, dit Gervaise en riant, je ne viendrai plus vous redemander le petit ingrat. Quand il vous gênera, vous le renverrez. En attendant, voilà son *butin*, car ça en use des effets et du linge !

Peut-être bien que, sur le premier moment, la Gervaise s'en alla le cœur gros ; mais nous nous rappelons qu'elle avait allier les sensations les plus disparates ; aussi est-il permis de supposer que, toute tendresse à part, la perspective de toucher désormais des morceaux de nourriture sans avoir la peine de les gagner n'était pas précisément de nature à la désespérer plus que de raison.

Du reste, la chaumière des Gervais n'était plus aussi misérable que par le passé ; grâce

aux bienfaits de Claude et de M^{me} de Bussièrres, il y régnait maintenant une aisance relative.

Débarrassée du petit baron, Gervaise allait pouvoir se louer, elle et ses quatre aînés, pour travailler aux champs ; soit une trentaine de francs par mois ; Christian en rapportait trente autres. Gervaise, de son côté, gagnait pas semaine un écu de six livres. Tout cela ne faisait pas bien loin de cent francs par mois ; or, au village, cent francs, c'est une somme.

Il n'y eut que le frère de lait de Christian — il s'appelait Guillaume — qui ne fût pas satisfait de se voir séparé de celui dont il avait toujours partagé le plus assidûment les jeux et les tartines.

Mais la Gervaise n'était pas femme à se préoccuper de si peu. Trop bénie du ciel, elle avait maintenant dix enfants, au lieu de huit, et toutes les économies, fût-ce d'une seule petite bouche, étaient bonnes à réaliser.

tant donc s'adresser à toutes en particulier, comme il le désirait et comme il s'est efforcé de le faire, M. de Beylié leur adresse, par la voie de la presse, une invitation qu'elles sont priées de considérer néanmoins comme personnelle et à laquelle nous espérons que toutes voudront bien faire une réponse favorable.

Nous ne doutons pas que les amateurs lyonnais qui ont des tableaux de M. Rahoult, qu'ils ont achetés ou gagnés à la loterie de notre société des Amis des Arts ne répondent à cet appel.

JURA. — Le 10 août, la ville de Lons-le-Saulnier fêtera le deuxième centenaire de la réunion de la Franche-Comté à la France. De grandes fêtes auront lieu à cette occasion.

Nous rappelons que M. de Vallier donne au palais Saint-Pierre, les jeudis et vendredis, des conférences historiques et populaires sur la ville de Lyon.

Nouvelles du Main

PARIS
Correspondance particulière du Journal de Lyon.
17 avril.

Le bruit avait couru que plusieurs députés faisant partie de la commission de permanence se proposaient de demander la convocation immédiate de l'Assemblée à raison de l'attitude prise par le cabinet contre les journaux de l'extrême droite. Il avait été, en effet, question de cette grave démarche dans les groupes législatifs; mais on a mieux aimé, comme l'Union et la Gazette, prendre les choses du bon côté en profitant de l'équivoque savamment maintenue par le ministère. Il n'y aura donc rien dans la prochaine séance de la commission.

Toutefois les chefs de l'extrême droite ne restent pas inactifs sous l'aiguillon: ils sont décidés à se défendre de M. de Broglie et ils travaillent pour le moment à rallier la droite modérée; s'ils y réussissent pas, ils se tourneront vraisemblablement vers les gauches en vue d'une coalition à laquelle le cabinet ne paraît pas en mesure de résister.

Voilà pour la campagne parlementaire; quant à la campagne monarchique proprement dite, elle est imminente: le comte de Chambord n'est pas venu en France, comme on l'avait dit; il ne s'est pas même rapproché du territoire français, il n'a pas quitté Frohsdorf. Le moment venu, les délégués de la droite iront le rejoindre, soit à Frohsdorf même, soit peut-être dans une localité plus voisine de la frontière française, peut-être à Salzbourg, comme au mois d'octobre dernier.

C'est probablement après la session actuelle des conseils généraux que de nouveaux pourparlers commenceront sur de nouvelles bases. Il est certain en tout cas, qu'il ne reste rien de l'ancienne organisation (comité des neuf), etc... On attendra sans doute que le comte de Chambord et ses amis les plus fidèles, présentent eux-mêmes un programme. MM. Chagnier, Chesnelong et leurs collaborateurs ne veulent pas s'exposer, cette fois, à un désaveu humiliant.

On annonce le retour à Paris du comte de Bourgoing, ancien ambassadeur à Rome, dont vous vous rappelez la démission retentissante à propos de l'affaire de l'Orléanais; M. de Bourgoing revient de Saint-Petersbourg où il avait été envoyé pour terminer les négociations relatives au traité postal. C'était là du moins sa mission officielle ostensible; mais le gouvernement français tenait surtout à le faire passer par Berlin au moment où nous avions des difficultés avec le cabinet prussien au sujet des mandements des évêques. C'est lui qui a dénoué cette difficulté diplomatique avec le moins de dommage possible pour la France.

M. de Bourgoing, à ce que m'assure une personne qui a eu l'occasion de le rencontrer depuis son retour, n'est du reste nullement clérical, comme son rôle dans l'affaire de l'Orléanais avait pu le faire supposer. Il est seulement catholique très-sincère. Diplômé très-exercé, très-fa, il est en politique parmi les « modérés » à qui le maréchal faisait récemment appel. Il serait tout à fait disposé à se rallier à la république conservatrice, dont l'organisation apparaît, dit-il, à l'étranger comme la seule issue rassurante pour notre pays.

Ne se confondez pas M. de Bourgoing, diplomate, avec M. Philippe de Bourgoing, ancien évêque de l'empereur, et actuellement candidat bonapartiste dans la Nièvre. Les deux personnages n'ont même aucune parenté.

M. Léonard Dupont, l'auteur du *Quatrième Napoléon*, vient de donner une suite à cette publication; ce n'est plus cette fois de l'enfance du prince que nous parle l'écrivain bonapartiste, mais de sa majorité.

La conclusion de ce travail c'est que le maréchal de Mac-Mahon recueillir les applaudissements des survivants du régime déchu à Sedan, s'il se décidait un jour à jouer le rôle de Monck au profit de la dynastie napoléonienne. Cette conception du septennat étonnera sans doute beaucoup de députés parmi ceux qui ont voté la loi du 20 novembre.

On est assez inquiet de l'état de M. Jules Janin. Le célèbre critique du *Journal des Débats* est impotent depuis quelques années déjà. Il n'a pas pu lire son discours de récep-

tion à l'Académie française, où il ne va plus depuis longtemps; il a dû, bientôt après, abandonner son feuilleton dramatique et se condamner à un repos définitif dans sa maison de Passy, où la lecture était son unique distraction. Le malade, qui était obèse, a tout à coup maigri, les chairs se sont affaïssées, la faiblesse s'accroît de jour en jour et l'on s'attend, paraît-il, à une fin prochaine.

L'Ordre, en annonçant l'arrestation de son fondateur, M. Duvernois, exprimait ses regrets de ce que l'ancien ministre du commerce eût abandonné sa vraie carrière, celle de journaliste, pour se lancer dans les affaires « toujours périlleuses ». Or, parmi les premiers administrateurs de la Banque territoriale d'Espagne, se trouve M. Dugué de la Fauconnerie, actuellement rédacteur en chef de l'Ordre, et M. Gély, ancien conseil d'Etat de l'empire, et encore l'un des chefs du parti bonapartiste.

Il est vrai que les noms de ces messieurs ne figurent qu'au début de l'opération: on relève en outre sur cette liste des administrateurs de la fondation les noms de sept députés ou anciens députés aux Cortes d'Espagne, notamment celui de M. Rivero et celui de l'amiral Topete, actuellement ministre de la marine.

C'est M. Fornerod, ancien gouverneur du Crédit-Foncier Suisse, récemment condamné par le tribunal correctionnel de Paris, qui avait eu l'idée de cette création financière et M. Paulin Capéron, également condamné par contumace dans l'affaire Fornerod, se chargea de l'organisation.

M. Paulin Capéron prit la souscription à son compte et fit le versement du quart exigé par la loi, partie en argent, partie en valeurs, mais surtout en valeurs. On dit que l'un des délégués relevés par l'instruction est justement d'avoir inscrit ces valeurs pour une somme infiniment supérieure à leur cours réel. M. Duvernois a-t-il une responsabilité dans cette fraude, ou est-il seulement coupable d'un excès de confiance dans son associé? C'est ce qu'on ne dit pas, et c'est justement ce que les débats se chargeront de décider.

Quoi qu'il en soit, M. Duvernois ne sortit des mains de M. Capéron que pour entrer dans celles de M. Rosetti, et il ne paraît pas qu'il ait beaucoup gagné au change. Un premier syndicat fut formé pour soutenir l'affaire; il s'effondra, mais M. Duvernois fut obligé de chercher ailleurs, et il trouva un appui dans la maison Owendell, d'Amsterdam; malheureusement cette maison fut mise en faillite, et la banque territoriale d'Espagne faillit éprouver le même sort.

L'intervention d'un autre banquier hollandais, M. Wolff (l'une des personnes arrêtées) galvanisa un instant l'affaire dont les destinées semblaient redevenir incertaines grâce surtout à un traité que M. Duvernois venait de passer à Florence avec un M. Mordant. C'est au retour de son voyage en Italie que M. Duvernois a été arrêté.

Je viens de résumer les détails que donne l'Événement et que je crois exacts dans leur ensemble. J'ajoute que le déficit total de la Banque territoriale d'Espagne est de 8 millions. On assure que M. Duvernois rapportait de Florence, comme entrée de jeu pour sa nouvelle campagne, 1,400,000 fr. qui ne l'auraient probablement pas sauvé.

M. Raselli, l'un des prévenus, a pu quitter Paris: il est à Bruxelles. M. Saurat, dont on avait dit qu'il avait été arrêté, avait donné sa démission de secrétaire général de la Banque en janvier dernier. Comme il n'est pas poursuivi, on devrait en conclure que les faits détournés sont postérieurs à cette date, mais il ne peut pas être poursuivi tout simplement parce qu'il n'a aucune responsabilité même dans les faits antérieurs.

Vous avez reçu, par l'intermédiaire de l'agence Havas, diverses communications touchant une exposition internationale qui doit s'ouvrir à Paris en 1875, au palais de l'Industrie. On ne voyait pas trop à quel propos une entreprise, qui suppose, dans le pays où elle serait, une activité commerciale et industrielle normale, était mise en avant si peu de temps après nos désastres et dans un état de crise qui n'a rien d'effrayant sans doute mais qui est une fort mauvaise condition au point de vue du succès.

La chambre de commerce de Paris a été de cet avis, car elle a protesté auprès du ministre des travaux publics contre un tel projet.

Après l'exposition de 1867, il est en effet imprudent de provoquer un pareil concours de toutes les nations sans être absolument certain du succès. C'est surtout pour des entreprises de ce genre qu'il faut saisir le moment psychologique. L'échec relatif de l'exposition de Lyon est là pour le prouver.

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES

Paris, 16 avril, 10 h. 45, s.

Bourse calme. Sur le boulevard, l'emprunt a fait 95 29.

Le prince-archevêque d'Olmütz, dont le diocèse comprend une portion de la Silésie prussienne, a été condamné par le tribunal de Ratibor (Prusse) à 600 thalers d'amende, pour avoir nommé deux ecclésiastiques, contrairement aux nouvelles lois prussiennes.

Le prélat autrichien n'a pas comparu, et comme il réside hors du territoire prussien, la peine ne pourra être appliquée.

Paris, 18 avril, 5 h. matin.

Les députés républicains de la commission de permanence ont l'intention d'interpeller, à la séance du 23, le ministre de l'intérieur pour savoir si le gouvernement approuve la conduite du préfet de Marseille dans son différend avec le président du conseil général.

Constantinople, 17 avril.

La Porte a autorisé le khédive à exploiter le canal de Suez pour le compte de la compagnie, si M. de Lesseps met à exécution la menace d'arrêter la navigation.

Madrid, 16 avril.

L'agitation des cantonniers en Andalousie est démentie. Les bandes de Despanperros ont disparu.

Londres, 17 avril.

M. Disraeli, répondant à M. Jenkinson, confirme la menace de M. de Lesseps de fermer virtuellement le canal de Suez, à cause de l'impossibilité d'exploiter le canal dans les conditions imposées par la commission internationale. La Porte a invité le Khédive à insister pour l'exécution complète de ces conditions. Connaissant M. de Lesseps comme un homme sensé, M. Disraeli croit qu'il se conformera aux circonstances.

Le gouvernement français a adressé des remontrances énergiques à M. de Lesseps, qui exerce probablement sur lui une grande influence.

La France insiste auprès de M. de Lesseps pour qu'il se conforme aux recommandations de la commission et n'emploie pas des mesures violentes.

M. Disraeli croit que la menace de M. de Lesseps est le résultat d'une irritation momentanée.

La Chambre des lords a voté par acclamation 25,000 livres sterling en faveur de sir Wolseley, le vainqueur des Ashantis.

Londres, 17 avril.

Le chancelier de l'Echiquier sir Stafford Northcote propose une réduction de 7 millions de livres sterling dans la dette publique.

Cette réduction serait opérée au moyen d'annuités dont la dernière serait émise en 1885. On affecterait au paiement de ces annuités une somme de 500,000 livres sterling que reçoit annuellement le gouvernement comme intérêt des avances qu'il a faites à des corporations locales.

Vienne, 17 avril.

L'empereur a reçu aujourd'hui le cardinal Falcinelli, qui lui a remis ses lettres de rappel.

Le nouvel ambassadeur d'Autriche à Constantinople, comte Zichy, est parti aujourd'hui pour Trieste, se rendant à Constantinople.

La Chambre des députés a adopté en 2^e et 3^e délibérations, dans les termes du projet de la commission, la loi relative à la reconnaissance légale des communautés religieuses.

Madrid, 16 avril.

La Gaceta annonce que les carlistes ont eu, dans une action, près de Piedrabuena, 53 tués et 22 blessés; parmi ces derniers sont trois de leurs chefs.

D'autres bandes ont été internées en Portugal.

Un quatrième corps d'armée ne tardera pas à être formé pour l'armée du Nord. Les opérations continueront aussitôt que le temps le permettra.

Vienne, 16 avril.

La Chambre des députés a adopté en discussion générale, à une grande majorité, la deuxième loi constitutionnelle relative à la reconnaissance des associations religieuses.

Cinq orateurs ont parlé en faveur de la loi. Personne n'a contesté les principes du projet.

Berlin, 16 avril.

Le Reichstag a continué aujourd'hui la discussion des articles du projet de loi militaire. Les articles 2 à 30 ont été adoptés, les uns, en la forme proposée par le gouvernement, les autres, en la forme proposée par la commission.

Londres, 16 avril.

Chambre des Communes. — Le chancelier de l'Echiquier développe le budget. Les recettes de l'année dernière se sont élevées à 77,335,647 liv. st., et les dépenses à 76,466,500 liv. st. L'évaluation des recettes de 1874-75 est de 77,995,000 liv. st. et les dépenses à 72,503,000 liv. st. L'excédant serait donc de 5,492,000 liv.

Barcelone, 15 avril.

Avant-hier, la bande du curé de Prades a été battue par le brigadier Salamaña à Lasele.

Hier, ont eu lieu les funérailles de M. Arabio Torre, élu vice-président du conseil général, député républicain, fédéral modéré.

Santander, 14 avril.

Le maréchal Serrano et l'amiral Topete auraient proposé au général Concha de lui don-

ner 8,000 hommes, qui seraient débarqués à Los Pasajes et qui chercheraient à gagner Bilbao par Saint-Sebastien, Tolosa, Vergara et Durango.

Le général Concha aurait refusé.

Brest, 16 avril.

Le paquebot Amérique qui vient de sombrer avait à bord 152 hommes d'équipage et 83 passagers.

La Rochelle, 16 avril.

Un pêcheur arrivé ce matin à son sombrer en mer, mardi dernier, près la pointe de la Coubrère, le long d'Alphonse et Pauline, appartenant à notre port. Ce lougre, armé en pêche, n'a pu être secouru. L'équipage, composé de 6 hommes, a péri.

On est fort inquiet de trois autres bateaux de pêche, en mer depuis dimanche.

Arcahon, 16 avril.

Une tempête épouvantable règne ici depuis plusieurs jours. Des millions d'huîtres ont été perdus. Deux navires étrangers, chargés de charbon, se sont perdus corps et biens. Un remorqueur a été enlevé pour porter secours mais son amarre s'est cassée et il a dû renoncer au sauvetage.

Ajaccio, 16 avril, soir.

La voiture publique de Sartène, où se trouvaient le sous-préfet, M. Tampour, et les membres civils du conseil de révision, a roulé dans un précipice. Le sous-préfet a été tué.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES.

Paris, 18 avril, 1 h. 20 soir.

Le comité central des sociétés d'assurances a résolu d'élever ses tarifs.

Le conseil général de l'Hérault a adopté un vœu tendant à rendre aux conseils municipaux l'élection des maires.

M. le préfet a protesté.

Le conseil général de Saône-et-Loire examinera aujourd'hui un vœu semblable.

M. le préfet a déclaré que si ce vœu est émis, il le déférera au gouvernement.

Le Times annonce que le nombre des décès, par suite de la famine, a augmenté dans les Indes.

Santander, 17 avril.

L'amiral Topete dément les bruits d'une convention conclue et de la proclamation de don Alphonse.

Madrid, 17 avril.

Une lettre de Bilbao, du 16, dit que les vivres suffisent pendant quelque temps encore.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

DU 18 AVRIL

AU	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
COMPTANT	PRÉCÉDENT	AUJOURD'HUI	
5 1/2 %	59 40	..	..
5 1/2 %	58 80	..	..
5 1/2 % (nouveau)	55 21 1/2	..	..

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 18 Avril 1874

PRÉCÉDENT	CLOTURE	VALEURS	PREMIER COURS	DERNIER COURS
57 55	58 0/0	France	..	..
95 30	95 0/0	Emprunt (1873)	..	..
..	5 0/0	Libéré (1874)	..	..
64 65	5 0/0	Italie	..	..
..	..	Banque de France	..	..
..	..	Fenêtrage estampillé	..	..
287	..	Crédit Mobilier	..	..
665	..	Crédit Lyonnais	..	..
530	..	Société Générale	..	..
332	..	Mobilier Espagnol	..	..
..	..	Orléans	..	..
..	..	Nord	..	..
..	..	Paris à Lyon et Méditerranée	..	..
..	..	Autrichiens	..	..
331	..	Lombards	..	..
383	..	Suez	..	..
372	..	Délégations	..	..
93 1/16	..	Consolidés à Londres	..	..

FAITS DIVERS

Le 15 du courant est arrivé d'Egypte à Naples le professeur Panceri qui a amené avec lui deux pygmées du centre de l'Afrique, qu'il regarde comme des échantillons de ce peuple de pygmées dont Hérodote a parlé.

Les détachements de cet historien avaient trouvé dans ses récits ample matière à rire. Or, les pygmées sont arrivés à Naples, ils parlent une langue qui leur est propre. Ils comprennent seulement quelques mots d'arabe.

Comme interprète, ils sont accompagnés d'un nègre qui saisit quelque chose de ce qu'ils disent.

Il est probable que ces deux pygmées seront conduits à Rome et présentés au roi.

Nous recevons des détails sur la terrible explosion qui a eu lieu dans les mines de charbon appelées Astley Deep Pit, à Dukinfield, près Manchester.

Quatre hommes travaillaient à réparer une galerie, et se servaient de lanternes qui n'étaient enfermées ni dans des lanternes ni dans des lampes Davy. Un éboulement eut lieu, les gaz s'échappèrent tout à coup en quantité, prirent feu, et une épouvantable détonation retentit dans toute la mine.

Tous les échafaudages et constructions en bois prirent feu, les cheminées de ventilation se trouvèrent comblées, et pendant plus de quatre heures toute communication interceptée avec le dehors.

Au milieu d'une atmosphère à peine respirable, quarante-six hommes avaient perdu la vie, et un très-grand nombre étaient blessés; on parvint néanmoins à en sauver une centaine.

On n'a pu encore déblayer suffisamment pour retrouver les cadavres qui restent enfouis à de grandes profondeurs. Une très-vive et très-pénible émotion règne dans tout le voisinage.

LES CÉLÉBRITÉS LYONNAISES. — Dans son numéro de cette semaine (samedi 18 avril), le Monde illustré fait paraître une très-grande et très-remarquable gravure du tableau de notre compatriote, M. J. Chaligny: Les Célébrités Lyonnaises, qui ont figuré avec succès à l'exposition des Beaux-Arts de 1873 à Paris.

Chez tous les libraires et marchands de journaux: 50 centimes le numéro.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 17 avril.

NOMBRE	SORTIES	FRANCE	ÉTRANGER	PIEMONTE	ITALIE	BOULGARIE	RUSSIE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
59	Org.	16	1	9	5	1	3	18	..	6	4955
33	Tram.	..	..	..	..	..	..	..	..	1	595
32	Grég.	16	..	..	..	..	..	..	..	2	21
..	Div.	..	..	..	..	..	..	..	..	9	3922
..	Bob.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
..	Lain.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
154	34	110	23	6	3	20	17	9	14	11392	..

BALLOTS PESÉS

4	Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	248
3	Tram.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
32	Grég.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
18	Div.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	10
63	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	318
..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	8
..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	18
..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	2143
..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	1742
..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	898

Balots conditionnés dep. le 1^{er} du mois. 1742

Balots pesés depuis le 1^{er} du mois. 898

SAINT-ETIENNE, 17 avril

NOMBRE	SORTIES	FRANCE	ÉTRANGER	PIEMONTE	ITALIE	BOULGARIE	RUSSIE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
15	Org.	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
13	Tram.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
2	Grég.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
..	Div.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
..	Bob.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
..	Lain.	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..
30	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..	..

BALLOTS PESÉS

2	Trains.	»	»	»	2	»	»	»	»	33 84
4	Grèges...	»	»	1	3	»	»	»	»	201 58
	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	
9		»	»	2	5	»	»	2	»	327 90
17	Décrençages.....					»	Grèges			
22	Ouvrées.....					2	Moulées			

